



## MES LOISIRS TOUTE L'ANNÉE !

### PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Document à conserver par la famille

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente un Accueil de Loisirs le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires et un Projet d'Accueil individualisé a été établi afin de tenir compte de ses problèmes de santé.

Si vous souhaitez que votre enfant prenne son déjeuner dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, la même procédure qui vous a été indiquée par le Service Education pour la rentrée de septembre 2020-2021 est appliquée.

Nous vous remercions de nous transmettre les éléments suivants avant l'accueil de votre enfant si celui-ci n'a pas été fourni.

- Le PAI actualisé (document de demande de reconstruction de PAI transmis pour l'école de votre enfant).
- L'indication de votre choix entre 1 repas santé ou la fourniture d'un panier repas (dans ce cas la journée ou demi-journée seront facturées en 1/2 journée ou journée sans repas).
- Le document intitulé «Engagement Parents» signé par vos soins.

En l'absence de ces documents, si vous souhaitez que votre enfant déjeune avec l'Accueil de Loisirs, devrez lui fournir un repas.

**Pour tous les enfants allergiques, et pour éviter tout incident nous vous demandons de fournir un goûter.**

Nous restons à votre écoute.

Recevez Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Marie-Anges GONZALES  
Directrice Générale